

# Labs Hadopi

« *Parcourir les voies de l'internet\** »

## SOMMAIRE

Hadopi : du Collège aux Labs	2
Ecosystème Hadopi	3
Introduction aux Labs Hadopi	4
Objectifs des Labs	5
Les 5 Labs Hadopi	6
Fonctionnement des Labs	7
Instances de pilotage et outils	8
Cycle de co-construction d'une analyse Lab	9
Experts pilotes des Labs Hadopi - Candidatures	10
Calendrier	11
Glossaire	12

\*Expression empruntée de l'ouvrage de Paul Mathias, « Des libertés numériques » - PUF 2008

## Dossier de presse

5 octobre 2010

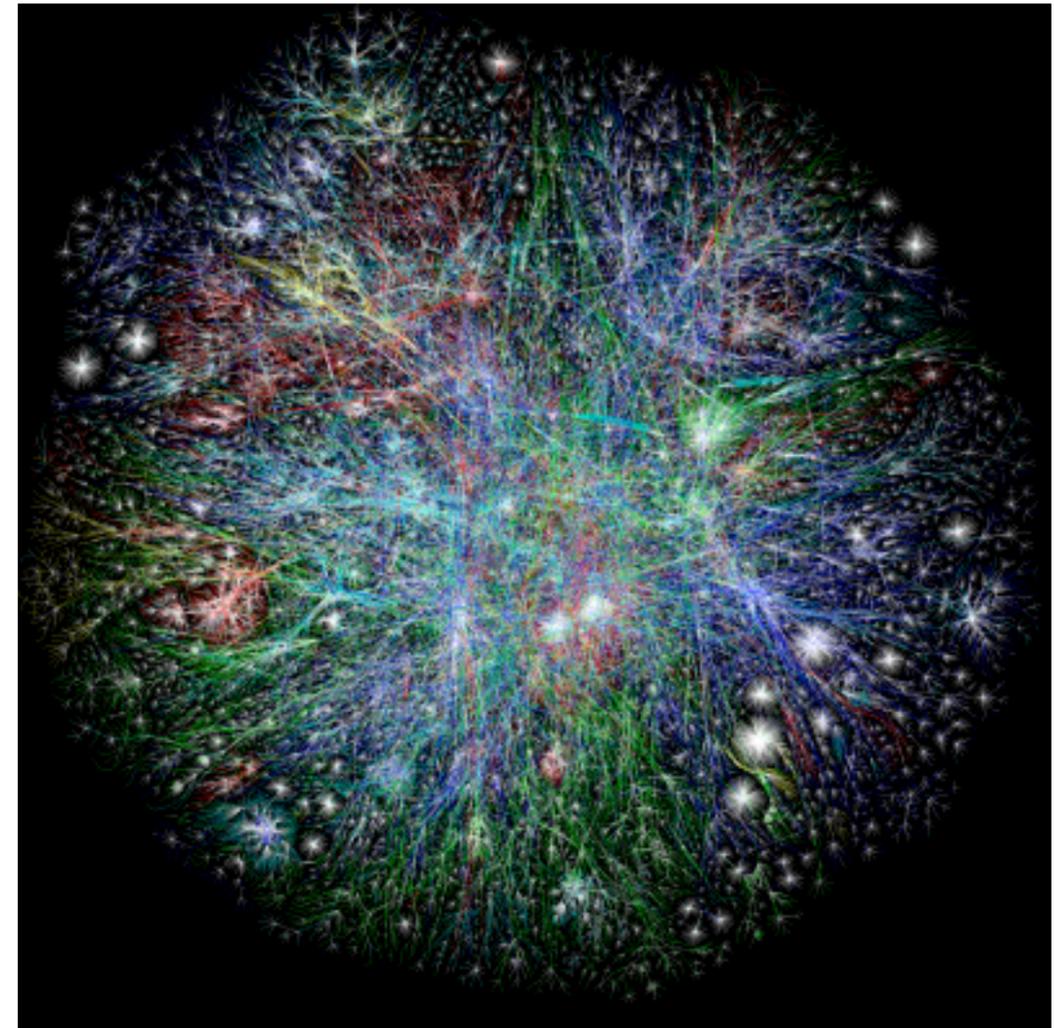


Image : cartographie d'internet en 2003 - The Opte Project - <http://opte.org/maps/> - Image exposée au Museum of Modern Art of New York.

# Hadopi : du Collège aux Labs

Le Collège de l'Hadopi, **instance de décision et de pilotage stratégique de la Haute Autorité**, exerce les missions confiées à la Haute Autorité, exceptée la mise en oeuvre de la réponse graduée qui relève spécifiquement de la Commission de Protection des Droits de la Haute Autorité. Ces missions s'inscrivent dans un environnement extrêmement diversifié et complexe (politique, juridique, administratif, technique, économique, international, artistique, sociétal, etc.). Au fur et à mesure que l'internet se développe, cet environnement évolue de plus en plus vite, et ses différentes composantes sont de plus en plus imbriquées, ainsi que tente d'en donner idée l'emboîtement des anneaux de la représentation simplifiée de « l'écosystème » Hadopi reproduite en page suivante.

Ces missions appellent une expertise avancée, appuyée sur un travail durable de recherche et d'expérimentation et fondée sur des méthodes nouvelles permettant la plus large participation des nombreuses ressources et compétences expertes disponibles grâce à l'internet. Institution publique créée par le législateur, la Haute Autorité dispose du temps et des moyens pour engager un tel travail. Institués par le Collège, c'est **l'objectif des Labs** qui en sont l'outil dédié. Labs et Collège interagissent :

- Le Collège assure le pilotage stratégique des Labs, il détermine les grandes orientations du travail qui leur est confié, en recueille les résultats, s'en inspire pour ses décisions, les orientations stratégiques et les positions officielles de la Haute Autorité ;
- Il nomme les experts-pilotes des Labs suite à un appel public à candidatures, il détermine les niveaux de droits de contribution conférés aux différents participants, il détermine l'enveloppe budgétaire annuelle des Labs ;
- Les Labs « irriguent » le Collège, ils peuvent s'auto-saisir de sujets et présenter le résultat de leurs recherches au Collège ; quelle que soit l'utilisation faite par le Collège de ce travail, il est librement accessible sur l'internet ;
- Les Labs instaurent un dialogue entre le Collège et la communauté qu'ils fédèrent, ils facilitent la compréhension par chacun des raisons et principes qui fondent les positions prises au fur et à mesure des travaux.

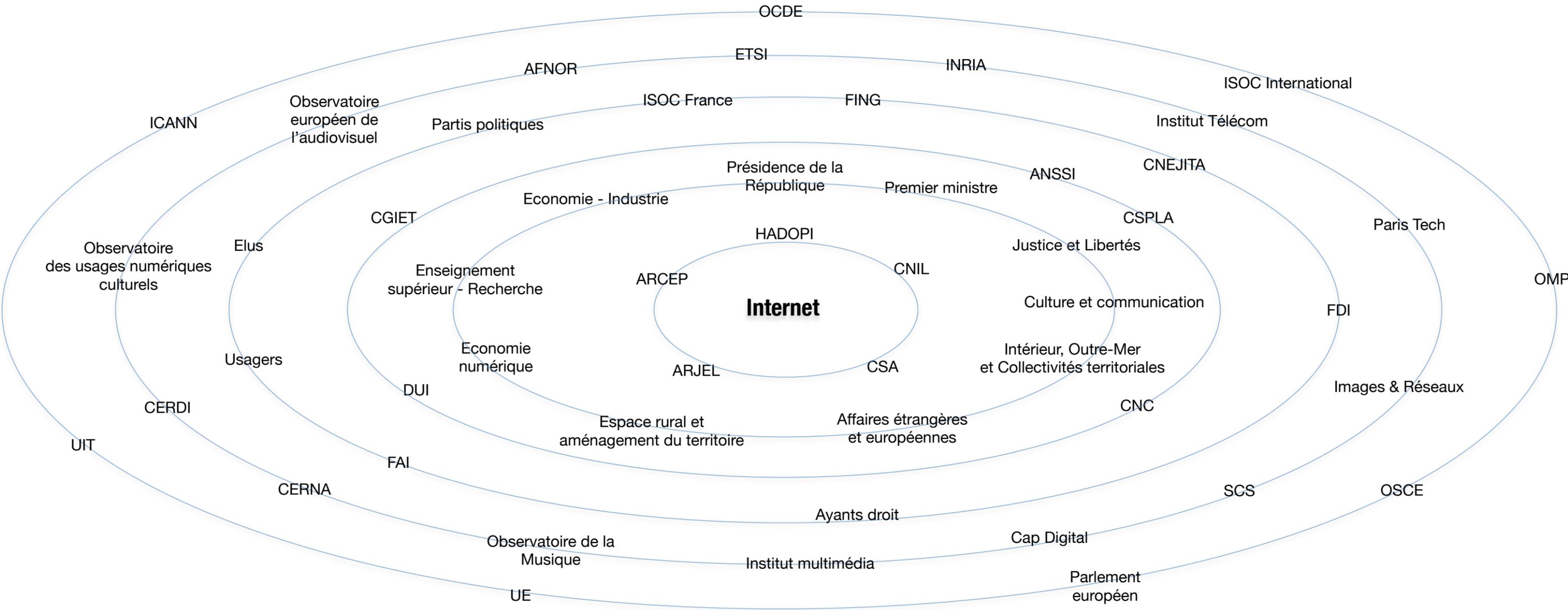
## Les missions du Collège de l'Hadopi

- **Encouragement** au développement de l'offre légale et observation de l'utilisation licite et illicite des oeuvres sur l'internet ;
- **Protection** des oeuvres et objets protégés par un droit de propriété intellectuelle ;
- **Régulation et veille** dans le domaine des mesures techniques de protection.

## Les objectifs des Labs Hadopi

Consolider le travail de l'Hadopi et encourager le débat public par la construction, l'enrichissement et le partage de la connaissance.

# Ecosystème Hadopi



(Glossaire des sigles en fin de document)

# Labs Hadopi

**La place de la création sur l'internet est au coeur des missions de la Haute Autorité. L'impact du numérique sur la société en général, la création en particulier, est protéiforme. Les mouvements à comprendre sont multiples, les sources d'information de plus en plus nombreuses. L'enjeu pour la Haute Autorité est de savoir engager un travail durable de recherche capable de s'inspirer des sources existantes et des mouvements émergents, tout comme de contribuer à les enrichir.**

C'est l'objectif assigné aux «Labs» de la Haute Autorité, ateliers de recherche confiés à des experts indépendants nommés par le Collège de l'Hadopi. Ils fonctionnent en mode collaboratif ouvert. Ils appuient la mission de la Haute Autorité de régulation de la circulation des œuvres sur l'internet, ils sont destinés à construire une expertise approfondie des différentes composantes qui, dans leur globalité, constituent « l'écosystème » dans lequel elle évolue.

Chacun correspond à un domaine d'expertise particulier et, dans leur ensemble, ils garantissent une approche pluridisciplinaire permettant d'aborder ces enjeux sous plusieurs angles complémentaires. Au delà de l'expertise, ils ont vocation à faire émerger des propositions :

- **innovantes**, qui synthétisent les opinions mais proposent aussi de nouvelles pistes.
- **transversales**, grâce à la pluridisciplinarité des analyses.
- **concrètes**, pour enrichir les pratiques quotidiennes des acteurs.
- **concertées**, par le dialogue de tous les acteurs du débat.
- **objectives**, par la prise en compte proportionnée de tous les paramètres.
- **expertes**, par la réflexion approfondie dans un domaine donné.

# Objectifs des Labs

**Les Labs ont pour objectif de construire une base de connaissances accessible à tous, regroupant des publications de référence rédigées selon une méthode collaborative, permettant d'élaborer des propositions de résolution des tensions existantes.**

Cette approche innovante vise à décloisonner les acteurs et les débats afin de mettre au point des analyses qui synthétisent la pluralité des points de vue. A terme, l'outil rassemblera l'ensemble de la documentation produite par l'Hadopi et ses acteurs associés.

Au cœur du processus de travail des Labs : une méthode collaborative qui permet à la Haute Autorité d'entretenir **un lien étroit avec les internautes**, notamment par la sollicitation d'experts qui contribuent à enrichir les travaux, **comme avec les autres établissements, institutions, centres de recherches, universités et écoles, etc.** qui, dans leur ensemble, contribuent à l'enrichissement de la connaissance relative à l'internet et la propriété intellectuelle.

Anticipant les prochaines évolutions du Net, la plateforme de publication est construite selon les principes du Web sémantique (Web 3.0 - qui facilite l'accès aux données et leur partage) et du Web dit « participatif » (ou Web 2.0 - qui invite l'internaute à contribuer à l'élaboration des contenus).

## ■ AIDER LA PRISE DE DÉCISION

Pour le Collège de la Haute Autorité, les travaux issus des Labs fournissent des indicateurs qui sont autant d'outils à la prise de décision dans le cadre des missions qui lui sont assignées.

## ■ SYNTHÉTISER LES CONNAISSANCES

Il s'agit de mettre au point une base documentaire publique, capable de synthétiser les connaissances provenant d'un champ pluridisciplinaire qui évolue rapidement. Cet objectif nécessite de croiser des expertises multiples et de les confronter aux utilisateurs, invités - à leur tour - à alimenter cette base. Cette spécificité affirme le rôle d'interface de l'Hadopi.

## ■ ANTICIPER LES ÉVOLUTIONS PAR L'ANALYSE PROSPECTIVE

Les Labs ont pour mission d'analyser les phénomènes émergents (nouveaux usages ou évolutions technologiques) et d'étudier leurs conséquences pour les acteurs impliqués (ayants droit, opérateurs, internautes, usagers, etc.). Cette analyse prospective a pour finalité d'anticiper les évolutions de la consommation culturelle en ligne.

## ■ FAIRE ÉMERGER DES SOLUTIONS INNOVANTES

L'ensemble du dispositif Lab est dédié à l'élaboration de propositions susceptibles de contribuer à résoudre les tensions qui existent entre le respect de la propriété intellectuelle et les usages que permet le réseau. Le projet d'un Lab dédié à l'accompagnement de projets numériques innovants pour lesquels les membres apportent leur expertise est envisagé.

## ■ SENSIBILISER DES PUBLICS DISTINCTS

La plateforme collaborative des Labs Hadopi cible un large public. Au delà des publics traditionnellement concernés par les missions de l'Hadopi (FAI, ayants-droit, prestataires de services en ligne, internautes, etc.), les travaux publiés sont destinés à la fois aux citoyens, aux enseignants-chercheurs issus des disciplines traitant de la consommation culturelle en ligne : droit, information et communication, informatique et réseaux, aux autres institutions confrontées à des thématiques similaires ou liées, etc.

# Les 5 Labs Hadopi

## ■ RÉSEAUX & TECHNIQUES

Support : Hadopi - Direction des Systèmes d'Information.

Au sein de ce Lab se forgent les propositions de positions qui relèvent de la mission légale de la Haute Autorité en matière technique (étude des expérimentations dans le domaine des technologies de reconnaissance des contenus et de filtrage et des techniques permettant l'usage illicite d'oeuvres). Il explore et expose les limites de ces moyens. Il complète ces positions par des analyses des techniques permettant de favoriser la diffusion légale et l'usage licite d'oeuvres.

Au delà, il a vocation à se saisir de toute question relative aux réseaux ou aux techniques liés aux contenus auxquels ils donnent accès (métadonnées, tatouages numériques, cryptographie, etc.).

Ce Lab assure un travail de veille technologique et de prospective dans ces domaines.

## ■ ÉCONOMIE NUMÉRIQUE DE LA CRÉATION

Support : Hadopi - Direction des Finances et du Développement.

Ce Lab a vocation à élaborer une analyse objective de l'économie de la création dans l'univers numérique dans toutes ses composantes (accès aux catalogues, rémunération des ayants droit, modèles économiques, volume et impact de la consommation illégale, évolution de la consommation légale, prix des oeuvres, etc.).

En prenant en compte les perspectives de développement de l'internet, les contraintes économiques qui pèsent sur les différents acteurs, il élabore et modélise les différentes hypothèses possibles, sur les marchés français et étrangers pour permettre à la création de conserver et consolider ses ressources tout en préservant diversité et richesse des offres.

## ■ USAGES EN LIGNE

Support : Hadopi - Direction de la Communication et des Relations Extérieures.

En adoptant une approche sociologique des comportements, ce Lab explore les phénomènes sociaux qui déterminent la relation entre les utilisateurs connectés et la création culturelle et artistique.

Il analyse les tendances d'usages de création sur l'internet, légaux et illégaux, les raisons de ces usages comme les possibilités, existantes ou non, de les faire évoluer dans le sens de l'intérêt général et de l'équité.

Il observe les usages émergents. Il propose des solutions pour dépasser les oppositions apparentes.

## ■ PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE & INTERNET

Support : Hadopi - Direction Juridique / Direction de la Protection des Droits.

Ce Lab analyse les conditions actuelles de l'application du droit de propriété intellectuelle dans l'univers numérique, et explore les moyens qui permettraient, à l'avenir et en tenant compte de l'expansion de l'internet, de mieux le garantir tout en respectant l'équilibre entre la propriété et les autres droits fondamentaux.

Ce Lab assure un travail de veille internationale en étudiant les choix de dispositifs législatifs et réglementaires effectués à l'étranger. En étroite collaboration avec les directions juridiques de l'Hadopi, il prépare la participation de la Haute Autorité aux négociations et travaux de recherche menés au niveau international.

Il peut notamment servir de support aux propositions de modifications législative ou réglementaire que le Collège de l'Hadopi peut décider de porter.

## ■ INTERNET & SOCIÉTÉS

Support : Hadopi - Bureau du Collège.

Ce Lab observe l'internet dans sa dimension philosophique. Face à l'immédiateté qui caractérise souvent le débat autour de l'internet, il prend le temps d'une réflexion approfondie et globale sur les principes fondamentaux des sociétés et la conséquence de l'expansion de l'internet sur ces principes.

Libre de toute contrainte de calendrier, il s'intéresse à la place de la création, de la propriété et de la liberté dans le monde du numérique et des flux du 21ème siècle.

# Fonctionnement des Labs

**L'ensemble des travaux de chaque Lab est publiquement accessible sur la base de connaissances. Le Collège peut décider de l'adopter, partiellement ou totalement, en tant que position officielle de la Haute Autorité. Les travaux publiés qui ne sont pas transformés en position officielle peuvent faire l'objet d'un avis du Collège, qui y est alors annexé.**

## ■ UNE MÉTHODE COLLABORATIVE

Les Labs font travailler de multiples acteurs sur un même projet. Ils travaillent selon la méthode collaborative classique de la « culture de la participation » très répandue sur l'internet, en s'appuyant sur la création de contenu par les utilisateurs eux-mêmes.

L'un des enjeux est d'apporter aux internautes la possibilité concrète de contribuer au travail de chaque Lab, de s'en approprier les résultats et de les faire eux-mêmes évoluer. Le travail se fait en ligne et hors ligne au choix du pilote de Lab qui peut organiser des réunions physiques s'il le souhaite, de niveau adapté à l'objectif de la réunion.

Les Labs sont ouverts à tous, sur candidature spontanée ou appel à contribuer de la part du Collège de l'Hadopi, du Secrétariat général ou encore des membres eux-mêmes. Le Collège attribue la qualité de membre, et les droits associés. Les membres relèvent de deux régimes de droits, rédacteur ou contributeur.

## ■ UNE ORGANISATION INNOVANTE

Les labs se composent :

- d'un expert-pilote indépendant, responsable du Lab, nommé par le Collège de l'Hadopi suite à un appel public à candidatures. Il est rémunéré pour son travail.
- d'un chargé d'études Lab, agent de l'Hadopi issu de la direction support du Lab.
- des membres rédacteurs, internautes experts disposant des droits d'écriture sur les textes mis en chantier.
- des membres contributeurs, internautes identifiés disposant des droits de commentaire libre.

Les Labs peuvent travailler tout à la fois de façon indépendante (le Lab seul) ou de façon partagée (plusieurs Labs), lorsque le sujet l'exige. Ils peuvent faire appel à des experts, demander l'acquisition ou la réalisation d'études nécessaires à leur travail, proposer l'organisation de réunions ou d'événements publics.

## ■ 3 NIVEAUX DE CONTRIBUTION

Les **membres rédacteurs** disposent de la capacité d'intervenir directement sur le contenu (rédaction) des textes en travail. Pour disposer du droit de rédaction, un membre doit être coopté par ses pairs et être confirmé dans ces droits par le Collège de l'Hadopi.

Les **membres contributeurs** interviennent en leur nom propre (non anonyme) et s'engagent à respecter une charte éditoriale en contrepartie de quoi leurs commentaires sont librement publiés.

Les travaux sont librement consultables sur l'internet et **tous les internautes** peuvent y contribuer en proposant de nouvelles ressources documentaires ou des contributions, dont la décision de prise en compte appartient au Lab lui-même. Si elles sont prises en compte, ces contributions sont publiées et viennent enrichir la base de connaissance.

La coordination opérationnelle des travaux est assurée par le Bureau du Collège, service rattaché au Secrétariat général et dédié aux Labs.

# Instances de pilotage et outils

## ■ STRATÉGIE LABS

- Choix des thèmes et des objectifs, priorités
- Orientation générale du programme de recherche
- Définition des questions à l'étude des Labs
- Définition des crédits
- Attribution du statut de membre et des droits associés



**COLLÈGE DE  
L'HADOPI**

- Secrétariat général
- Sur invitation, experts pilotes des Labs

## ■ RÉUNION COORDINATION LABS

- Définition des personnes à auditionner, le cas échéant
- Validation des livrables (drafts et études finalisées)
- Validation du planning
- Validation de la méthodologie



**Comité de pilotage  
Mensuel (\*)**

- Secrétariat général
- Bureau du Collège
- Directions Hadopi
- Experts pilotes des Labs

## ■ SUIVI OPÉRATIONNEL DES TRAVAUX

- Définition du planning et des livrables
- Préparation des ateliers : sélection des documents de référence, méthodologie, proposition de participants autres que les membres du Lab
- Pré-validation des drafts qui seront transmis au Copil



**Comité de suivi  
Hebdomadaire (\*)**

- Bureau du Collège
- Directions Hadopi
- Equipe Labs

## Outils

**La plateforme internet structure les contenus selon une approche sémantique. Tous les travaux intermédiaires ou finalisés, ainsi que les contributions, y sont publiés.** Elle intègre :

- un moteur de recherche permettant d'accéder aux documents produits par les Labs et de parcourir les sources documentaires en ligne.
- un module collaboratif qui distingue deux statuts :
  - rédacteur (droit d'écriture sur les travaux)
  - contributeur (droit de publier des commentaires)

### **1 liste de diffusion pour chaque Lab :**

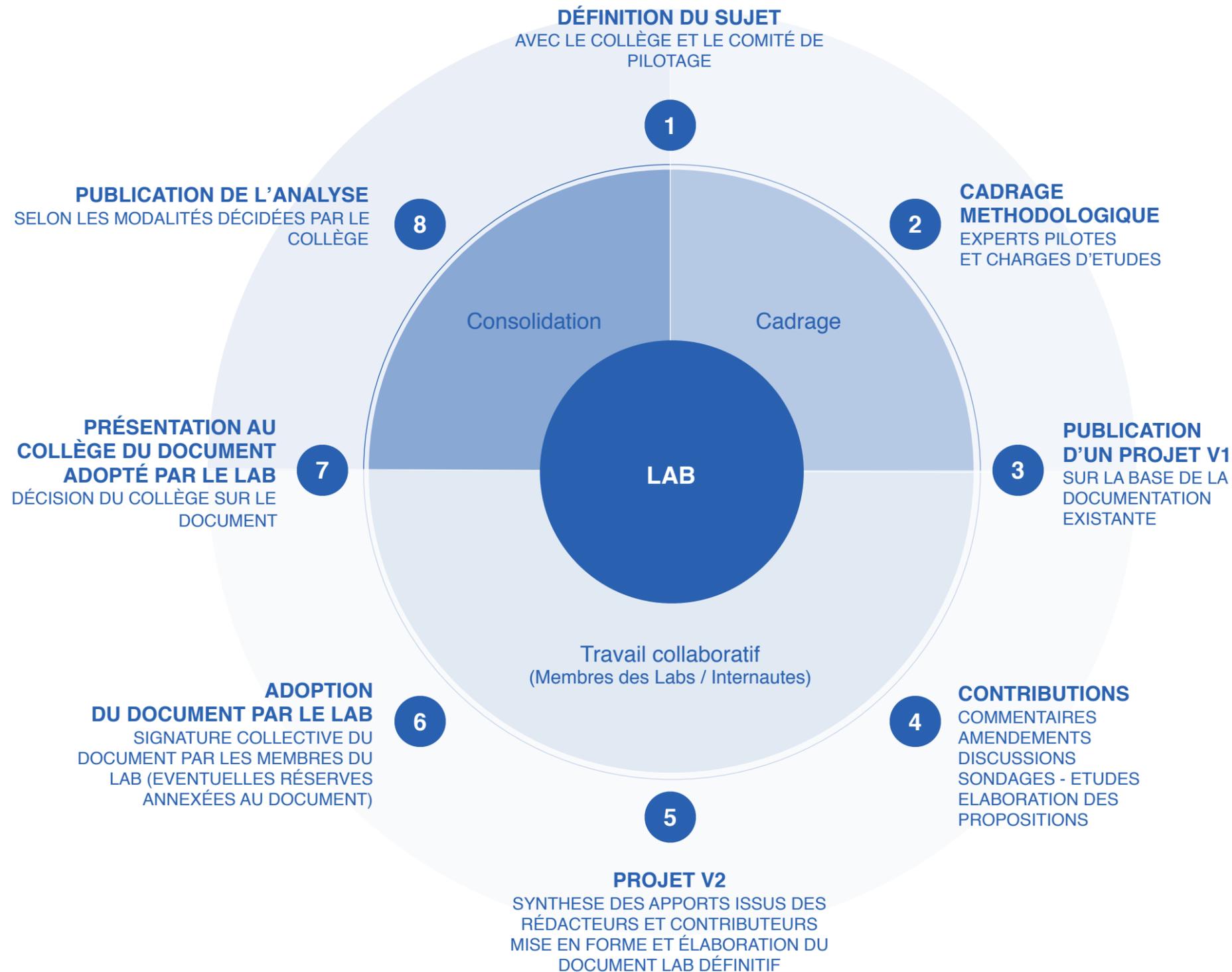
- Animation des groupes et coordination des travaux
- Feed-back des internautes

### **1 Newsletter interne Hadopi Labs :**

- Transversalité des travaux
- Informations destinées à tous les agents

(\*) : Rythmes indiqués à titre indicatif.

# Cycle de co-construction d'une analyse Lab



La phase de cadrage est portée par les experts - pilotes de Labs et les chargés d'études qui s'appuient sur la documentation existante afin de lister les sujets à approfondir pendant la phase collaborative. Ils définissent les méthodes de recueil des données et rédigent la trame de l'étude (projet V1).

Ce « projet V1 » suit alors un cycle de discussion collaborative parmi les membres du Lab qui contribuent, selon les droits dont ils disposent, par :

- leurs amendements sur le texte ;
- leurs réponses à des questionnaires ;
- leurs commentaires.

Leur interlocuteur quotidien (community manager) modère et synthétise les contributions. Des enquêtes ou études peuvent être commandées pour enrichir cette phase du travail qui débouche sur une **analyse assortie de propositions**.

Une fois enrichi des résultats de ce cycle, le document devient alors un « brouillon consolidé » (projet V2) . Il est mis en forme et proposé à l'adoption du Lab dont les membres le cosignent avec ou sans réserves.

Il est alors présenté au Collège qui rend un avis sur le document adopté par le Lab (avis annexé au document publié sur la base de connaissances) ou l'adopte à son tour, partiellement ou totalement, comme avis officiel de l'Hadopi. Dans le cas contraire, le Collège demande des compléments. Une nouvelle boucle de travail est alors engagée.

# Experts pilotes des Labs Hadopi

L'Hadopi ouvre l'appel à candidatures de recrutement de cinq experts indépendants pour piloter ses ateliers de recherche collaboratifs. Nommés par le Collège de l'Hadopi, ces experts pilotes auront pour mission de superviser la réalisation d'études permettant d'élaborer des analyses et des propositions sur les sujets relevant des missions de la Haute Autorité.

## ■ LA MISSION DE L'EXPERT PILOTE

Encadrer - sur le plan méthodologique et scientifique - le travail mené par son Lab, dans le respect des orientations stratégiques fixées par le Collège. Son expertise lui permet de porter un regard critique à chaque étape du cycle de construction d'une analyse et d'enrichir les propositions grâce à son expérience et à sa connaissance du secteur.

Il travaille en collaboration avec un chargé de mission au bureau du Collège ; un chargé d'études issu de la direction support de son Lab ; un community manager ; un rédacteur / documentaliste.

La mission s'inscrit dans le cadre d'une méthode collaborative. Les membres du Lab alternent travail en ligne et réunion physiques.

L'expert pilote est notamment chargé de la cooptation de nouveaux contributeurs et du cadrage méthodologique qui présidera à la conduite des travaux de son Lab. Il coordonne la phase exploratoire (références bibliographiques) ; il est chargé du suivi des phases collaboratives afin d'orienter les contributions et les discussions. Il s'assure de la rigueur méthodologique employée et recadre l'étude si nécessaire, il est chargé du contrôle qualité et de la validation des documents produits par son Lab.

Un comité de pilotage mensuel permet de valider les orientations stratégiques de chaque Lab. A l'issue d'une analyse, l'expert pilote présente le document au Collège qui rend un avis ou l'adopte, partiellement ou totalement, comme avis officiel de l'Hadopi.

L'expert pilote est nommé par le Collège sur la base des dossiers de candidature. La durée initiale de sa mission est d'un an. Elle peut être

## ÉCRITS ET POSITIONS

L'expert pilote travaille à faire émerger des positions communes au sein de son Lab. Il contribue dans la mesure qu'il juge appropriée à l'élaboration de ces positions.

Les écrits de l'expert pilote en relation avec les travaux de son Lab appartiennent à la Haute Autorité, l'expert conservant le droit de les reproduire dès lors qu'il fait état de leur lien avec la Haute Autorité.

L'expert pilote peut proposer des sujets d'analyse au Collège de l'Hadopi via le bureau du Collège.

## ENGAGEMENTS ET DISPONIBILITÉ

L'expert pilote consacre en moyenne au minimum 4 demi journées par mois de travail personnel à son Lab. Il participe au comité pilotage mensuel. Il se rend disponible de façon régulière pour son chargé Lab afin de faire des points d'avancement réguliers.

## INDÉPENDANCE ET IMPARTIALITÉ

L'expert pilote accomplit sa mission en parfaite indépendance, veille à faire respecter le pluralisme des idées et courants de pensées au sein de son Lab et exerce sa mission en toute transparence. Il ne peut tirer parti à des fins personnelles de sa contribution au Lab, que ce soit par l'influence qui peut en résulter ou par la faculté de disposer de certains moyens, services ou informations.

Une charte déontologique sera adoptée par le Collège de l'Hadopi pour garantir l'indépendance et l'impartialité des experts pilotes.

## RÉMUNÉRATION

L'expert pilote bénéficie d'une rémunération compensatoire de son travail. Une grille sera finalisée lorsque la Haute Autorité aura une meilleure visibilité sur les candidatures reçues.

## CONTENU DU DOSSIER DE CANDIDATURE

- Lettre de motivation précisant l'intitulé du Lab pour lequel l'expert candidate.
- CV détaillant le parcours professionnel (position et statut) et/ou universitaire.
- Travaux ou articles publiés, interventions dans des colloques ou conférences.
- Note de synthèse (2 pages) sur les enjeux liés à la thématique du Lab telle que décrite dans ce document de présentation : point de vue de l'auteur sur les problématiques associées, axes de recherche envisagés.
- Estimation par le candidat du temps qu'il prévoit de consacrer au Lab.

Les candidatures sont à renvoyer au plus tard le 15 novembre 2010 avant minuit à :

Hadopi  
Candidatures Labs  
Direction des Finances et du développement  
4 rue du Texel - 75014 Paris

ou par voie électronique à  
[candidatures-labs@hadopi.fr](mailto:candidatures-labs@hadopi.fr)

# Calendrier

## ■ DU 5 OCTOBRE AU 15 NOVEMBRE 2010

Pré-annonce - publication du document de présentation  
Lancement des appels à candidatures pour les experts-pilotes  
Recueil des candidatures - Présentation au Collège.

## ■ DU 15 NOVEMBRE 2010 AU 15 DECEMBRE 2010

Publication des nominations des experts-pilotes  
Réunions Comité de pilotage - Collège : définition des premiers grands axes du programme de travail  
Mise en place des outils Labs (plateforme internet, mailing list, newsletter interne, etc.)  
Préparation de la 1ère Conférence sur la Diffusion des Oeuvres et la Protection des Droits sur Internet (CODOPI).

## ■ JANVIER 2011

1ère quinzaine : Tenue de la 1ère CODOPI  
Lancement opérationnel des Labs sur la base du programme de travail résultant des travaux de la 1ère CODOPI.

# Glossaire

**AFNOR**

Association Française de Normalisation

**ARCEP**

Autorité de Régulation des Communications Électroniques et des Postes

**ARJEL**

Autorité de Régulation des Jeux en Ligne

**CERDI**

Centre d'Études et de Recherche en Droit de l'Immatériel

**CERNA**

Centre d'économie industrielle

**CGIET**

Conseil Général de l'Industrie, de l'Énergie et des Technologies

**CNC**

Centre National du Cinéma et de l'image animée  
(anciennement Centre national de la cinématographie, toujours désigné par le sigle CNC)

**CNEJITA**

Compagnie Nationale des Experts de Justice en Informatique et Techniques Associées

**CNIL**

Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés

**CSA**

Conseil Supérieur de l'Audiovisuel

**CSPLA**

Conseil Supérieur de la Propriété Littéraire et Artistique

**DUI**

Délégation aux Usages de l'Internet

**ETSI**

European Telecommunications Standards Institute  
(Institut européen des normes de télécommunication)

**FAI**

Fournisseur d'Accès à Internet

**FING**

Fondation Internet Nouvelle Génération

**HADOPI**

Haute Autorité pour la Diffusion des Œuvres et la Protection des droits sur Internet

**ICANN**

Internet Corporation for Assigned Names and Numbers  
(Société pour l'attribution des noms de domaine et des numéros sur Internet)

**INRIA**

Institut National de Recherche en Informatique et en Automatique

**ISOC France & International**

Internet Society

**OCDE**

Organisation de Coopération et de Développement Économiques

**OMPI**

Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle

**OSCE**

Organisation pour la Sécurité et la Coopération en Europe

**SCS**

Solutions Communicantes Sécurisées

**UE**

Union Européenne

**UIT**

Union Internationale des Télécommunications